

Bidart

B I D A R T E

BIDART, LE 06 DÉCEMBRE 2024

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
2, ESPLANADE CHARLES-DE-GAULLE
CS 41397 - 33077 BORDEAUX CEDEX

OBJET: DDEP VALORISATION DES BANQUETTES DUNAIRES DU PAVILLON ROYAL

Madame, Monsieur,

Suite à l'avis du CSRPN émis le 21/11/2024 et à l'échange téléphonique tenu le 29/11/2024 entre M. HODÉE de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et mes services, vous trouverez ci-dessous nos engagements concernant les 3 recommandations impératives à l'attribution de la dérogation.



MAIRIE DE BIDART
BIDARTEKO HERRIKO ETXEA

Place Sauveur Atchoarena,
S. Atchoarena Plaza,
64210 Bidart - Bidarte

[T] — 05 59 54 90 67

secretariat@bidart.fr
www.bidart.fr

AFFAIRE SUIVIE PAR :

JON SUDUPE

Responsable du service Espaces
verts et paysages

*Berdeguneen eta paisaien
erbitzuaren arduraduna*

[T] — 05 59 54 98 78

j.sudupe@bidart.fr

Concernant la nécessité de pouvoir disposer d'un plan de gestion des 2 sites d'accueils (Esplanade des Embruns et Embruns Place Verte et Bleue), Nous proposons l'élaboration d'un plan de gestion simplifié sur la période 2025-2030. Ce plan de gestion reprendra les objectifs et les actions de gestion identifiés. La prise en compte de la veille et de la gestion des EEE y sera intégrée. La restitution de ce plan de gestion se fera au début du second trimestre 2025, dans l'optique que ce temps d'écriture indispensable, ne bloque pas la poursuite de l'instruction du dossier.

Concernant les suivis floristiques et faunistiques, nous proposons de prendre comme point de départ l'inventaire habitats, faune et flore effectué par le bureau d'étude environnement Biotope au cours de l'année 2023 (ci-joint), l'aire d'étude de ce diagnostic incluant les deux sites d'accueil pour les translocations ainsi que le site optionnel de la plage de l'Uhabia.

Deux inventaires complets supplémentaires, effectués par des bureaux d'études, seront réalisés en 2028 et 2033 sur la même aire que l'étude 2023. Le premier inventaire intervenant en milieu de gestion permettra la réévaluation des objectifs si nécessaire.

Concernant l'engagement à assurer la pérennisation des sites d'accueil sur une durée de 30 ans, la commune s'engage pleinement dans cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, mes services se tiennent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

EMMANUEL ALZURI

Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza

